

Inscription école de voile
« Voiles et Galets d'Étretat »



Type de stage :

- Optimist *Cocher la case du stage de votre choix*
 Catamaran
 Planche à voile

Réservation :

Du : _____ au _____

Matin / Après midi

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : M F Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Email : _____

Fait à _____, le _____
Je soussigné(e) _____ atteste avoir pris
connaissance du règlement interne de l'école de sport et du décret concernant
l'arrêté du 5 février 1998 sur l'école de voile.
Lu et approuvé - Signature

Tarifs des stages

- Stage jeune (moins de 18 ans) : 100 €
Lors de l'inscription : 10 € de licence + 10 € d'adhésion
(Inscription au premier stage à 120 € - Les stages suivants à 100 €)
- Pour les stages adultes : ajouter 20 € par stages

Autorisation Parentale (pour les mineurs) : Je soussigné(e) :

Autorise mon enfant à participer à l'activité d'école de sport de *Voiles et Galets* :

Oui Non

Autorise les responsables de l'école à faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité :

Oui Non

Autorise mon enfant à quitter le lieu du stage avant l'heure prévue en cas d'annulation d'une ou plusieurs séances :

Oui Non

Je soussigné(e) : _____, atteste que l'enfant

_____ sait nager (brevet de 50 m) :

Oui Non



Règlement de l'école de voile

- Les enfants mineurs doivent obligatoirement être munis :
 - Un certificat médical de non contre-indications à la pratique de la voile,
 - Une autorisation parentale datée et signée autorisant **Voiles et Galets** à hospitaliser votre ou vos enfants,
 - Un état du dossier **Voiles et Galets** attestant le paiement du stage.
 - De leur licence fédérale.**En l'absence de ces documents, l'enfant mineur ne pourra être accueilli en école de voile.**
- Les inscrits s'engagent à respecter les horaires convenus,
- Le non respect du règlement pourra entraîner une mise au point avec les parents ou tuteurs de l'enfant et selon la gravité, la radiation définitive de l'activité,
- En cas de faute grave constatée, l'inscrit pourra être exclu définitivement de l'école sans remboursement,
- En souscrivant un bulletin d'inscription pour un enfant mineur, les parents, tuteurs, représentant légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé,
- **Voiles et Galets** décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol d'effets personnels commis par un enfant mineur durant la durée du stage,
- Tout matériel appartenant au club, dégradé volontairement sera remboursable par les parents, tuteurs, représentant légaux ou responsables du mineur.
- Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'accompagnateur. **Voiles et Galets** ne peut être tenu pour responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence individuelle d'un participant,
- En cas d'intempéries, un programme de substitution sera mis en place,
- **Voiles et Galets** peut exclure, à tout moment, d'un groupe une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien être des autres participants. Aucun remboursement ne sera effectué,
- Les arrivées tardives, départs prématurés ou les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun remboursement,

Règlement du stage

- Le règlement se fera exclusivement par chèque à l'ordre de « Voiles et galets d'Étretat ».
- Envoyer un chèque du montant du stage (+ licence et adhésion si premier stage de l'année en cours) libellé à l'ordre de « Voiles et galets » accompagné de la fiche d'inscription ainsi que de la fiche « Règlement » dûment signé à l'adresse suivante :

Xavier LECOEUR
43, rte de St Léonard
76400 Fécamp

Le chèque ne sera encaissé qu'au terme du stage effectué, sauf désistement moins de sept jours à l'avance sans justificatif médical.

Lu et approuvé - Signature